

## PROCES-VERBAL

### Séance du 20 mars 2026

L'an 2026 et le 20 mars à 19h30, le conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de Madame RAGOBERT Catherine, Maire.

Date de la convocation : 16/03/2026

Date d'affichage : 16/03/2026

**Présents** : Mme RAGOBERT Catherine, Maire, Mmes : DAGUET Eloïse, FONTAINE Eugénie, GÉNÉRALI Cécile, MERCIER Mélanie, ROUSSEAU MERCIER Angéline, ROYER Anne-Charlotte, SCHWARTZ Béatrice, MM : BAUR Grégory, BERTRAND Gilles, DELAPLANCHE André, DEVANNE Alex, DUVERGER Thibaud, SAUVAGE Pascal, TRINQUET Benoît

**A été nommée secrétaire** : Mme ROYER Anne-Charlotte

#### **Ordre du jour**

- Installation du Conseil municipal
- Élection du Maire
- Détermination du nombre d'adjoints
- Élection des Adjoints
- Chartes de l'élu local
- Questions diverses

Le procès-verbal de la précédente séance du 6 mars 2026 a été transmis aux membres du précédent conseil municipal. En l'absence de remarque reçue de leur part, le procès-verbal a été approuvé à l'unanimité.

#### **Élection du Maire**

Mme Catherine RAGOBERT prend la présidence de séance en tant que plus âgée des membres du conseil, et procède à l'appel nominal. Tous les conseillers étant présents, le quorum est atteint. Mesdames Éloïse DAGUET et Eugénie FONTAINE ont été nommées assesseurs

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2122-7 ;

Considérant que le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue ;

Considérant la candidature de Madame Catherine RAGOBERT,

Considérant que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3ème tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins : 15

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 1

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 14

Majorité absolue : 8

A obtenu :

- Mme Catherine RAGOBERT 14 (quatorze) voix

Madame Catherine RAGOBERT, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée maire.

### Détermination du nombre d'adjoints

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2122-2 et suivants ;

Considérant que le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal ;

Considérant que le conseil municipal compte 15 membres, le nombre maximum d'adjoints au Maire est de 4.

Les membres du conseil municipal, **après en avoir délibéré à l'unanimité**,

- **DÉCIDENT** la création de 3 postes d'adjoints au maire.

### Élection des Adjoints

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L2122-4 et L 2122-7-2 ;

Considérant que, dans toutes les communes, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel.

Considérant que la liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Considérant que si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus ;

Considérant la candidature de la liste de M. Pascal SAUVAGE ;


Après le bon déroulé des opérations de vote, le résultat du 1<sup>er</sup> tour de scrutin est :

Les membres du conseil municipal, par 14 voix POUR et un 1 vote BLANC

Considérant que la majorité absolue est atteinte : 8

- **ÉLISENT** la liste de M. Pascal SAUVAGE
- **INSTALLENT** :
  - Monsieur Pascal SAUVAGE en qualité de 1er Adjoint
  - Madame Cécile GÉNÉRALI en qualité de 2ème Adjointe
  - Monsieur Gilles BERTRAND en qualité de 3ème Adjoint

En mairie, le 20/03/2026  
Madame la Maire  
Catherine RAGOBERT



La secrétaire de séance,  
Anne-Charlotte ROYER

